

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019  
MAIRIE DE COULOBRES**

Le Conseil Municipal de Coulobres convoqué par Monsieur Gérard BOYER, Maire, en date du 17 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, sous sa présidence au même lieu, jour et an que dessus.

Présents : Mmes Irène LATAPIE, Sophie NICOLE, Lucia MATTEI, Annabelle RUIZ, Virgine TAIX, Annie SCHNEIDER, Véronique LEROY et M. Gérard BOYER.

Excusée : Marie-Chantal DEVOS.

Absence : Mathieu LESECQ.

Madame Irène LATAPIE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 20 heures.

**1° Approbation du précédent compte rendu**

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**2° Remboursement de frais aux Elu(e)s :**

Monsieur le Maire expose les modalités de remboursement des frais (déplacements et autres dépenses) aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas procéder aux remboursements de frais.

**3° Cession d'une parcelle de terrain :**

La question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A ce jour, le Conseil Municipal n'a pas tous les éléments du géomètre, nécessaires à l'élaboration de la délibération.

**4° Nouvelle signalisation à l'entrée de Coulobres :**

L'ensemble du Conseil Municipal se réunira le 03 juillet 2019 à 8 heures, à l'entrée de Coulobres afin d'évaluer sur place les futurs emplacements de coussins berlinois.

**5° Organisation du bal du 13 juillet 2019 :**

Le bal se déroulera devant l'école – Domaine des Condamines.

La buvette sera tenue par l'association AS2C.

Le fromage n'étant pas prévu par le traiteur, prévoir l'achat.

Afin de finaliser tous les détails sur l'organisation, le Conseil Municipal se réunira le 03 juillet 2019 à l'Ecole.

Concernant la cérémonie du 14 juillet 2019, le vin d'honneur se fera au parking du cimetière, sous les tilleuls.

## **6° Questions diverses :**

### **- Organisation de la remise des calculettes aux élèves de CM2 le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à Coulobres :**

Les boissons non alcoolisées, des sucreries seront prévues pour les enfants.

Un apéritif sera proposé aux parents.

### **- Journée du 31 août 2019 organisée par l'association CEC - Projet de manifestation artistique**

L'association a adressé plusieurs courriers de demandes diverses à la Mairie (mise à disposition de personnel communal, prêt de matériel, subvention supplémentaire, etc.).

Celle-ci souhaite qu'une réponse écrite leur soit faite, un courrier de réponse leur sera adressé dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal après étude de l'organisation du projet, demande à l'Association CEC de revoir l'événement à la baisse, considérant que la Commune de Coulobres n'a pas les moyens logistiques, humains et financiers, pour assurer une telle manifestation.

Le Conseil Municipal reste ouvert à toute autre proposition de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.

Il est 21h25

**Le Maire,  
Gérard Boyer**



**N.B. : Les délibérations prises par le Conseil Municipal sont consultables en Mairie.**